



Elections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse  
du mardi 6 au jeudi 8 février 2024

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE DE CORSE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L.822-1 et suivants, R.822-12 et R.822-12-2 ;
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 21 novembre 2023 portant création de la commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 désignant la liste électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 désignant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 18 janvier 2024 relatif à la validité des listes de candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 constituant le bureau de vote électronique aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse ;
- Vu** l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 portant modification de la composition de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse ;
- Vu** le procès-verbal du jeudi 8 février 2024 de dépouillement des résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse ;

Après consultation de la commission électorale réunie le jeudi 8 février 2024

